Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 30/06/2025 - 21066 - 2013 B 01223 - 503 423 428 - ABGC (AQUITAINE BATIMENT GENIE CIVIL)

SOCIETE

Aquitaine Bâtiment Génie Civil

Société par action simplifiée au capital de 150 000 euros
Siège social : Parc le Technor 482 Rue du Courdouney
33140 CADAUJAC

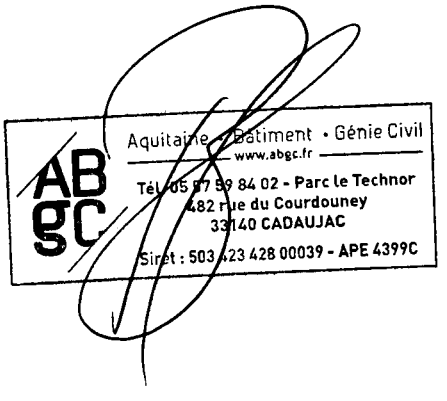
503 423 428 RCS BORDEAUX

APPROBATION DES COMPTES AU 31 décembre 2024

SOMMAIRE

1. Bilan, Compte de résultat,
2. Affectation du résultat,
3. Annexe

« Certifiés conformes »
Le Président



BILAN ACTIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 — Présenté en Euros — Edité le 10/03/2025

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	25 872	22 281	3 591	0,62	5 374	0,87
Autres immobilisations corporelles	87 890	54 967	32 923	5,72	44 504	7,18
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	22		22	0,00	22	0,00
Prêts						
Autres immobilisations financières	5 444		5 444	0,95	5 444	0,88
TOTAL (I)	***119 228***	***77 248***	***41 980***	7,29	***55 344***	8,93
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	1 043		1 043	0,18	1 456	0,24
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	66 139		66 139	11,49	23 270	3,76
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	7 496		7 496	1,30	7 583	1,22
. Personnel	900		900	0,16		
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	4 710		4 710	0,82		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	8 185		8 185	1,42	4 156	0,67
. Autres	246		246	0,04	534	0,09
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	55 412		55 412	9,62	53 759	8,68
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	383 573		383 573	66,62	468 682	75,65
Charges constatées d'avance	6 118		6 118	1,06	4 738	0,76
TOTAL (II)	***533 822***		***533 822***	92,71	***564 180***	91,07
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***653 050***	***77 248***	***575 802***	100,00	***619 524***	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 — Présenté en Euros — Edité le 10/03/2025

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 150 000)	**150 000**	26,05	**150 000**	24,21
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	12 697	2,21	4 691	0,76
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	50 427	8,76	48 314	7,80
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	***130 123***	22,60	***160 119***	25,85
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***343 247***	59,61	***363 124***	58,61
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	46 154	8,02	20 000	3,23
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	***46 154***	8,02	***20 000***	3,23
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	17 334	3,01	24 635	3,98
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	627	0,11	837	0,14
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	10 349	1,80	349	0,06
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 886	17,17	95 929	15,48
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	5 220	0,91	20 888	3,37
. Organismes sociaux	19 446	3,38	19 548	3,16
. Etat, impôts sur les bénéfices			41 705	6,73
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	33 270	5,78	30 311	4,89
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	599	0,10	677	0,11
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	670	0,12	1 520	0,25
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***186 401***	32,37	***236 400***	38,16
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***575 802***	100,00	***619 524***	100,00

Annexes

SAS ABGC

ANNEXES

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 Aux comptes annuels présentées en EUROS

RAPPORT FINAL

☐ AUCUNE ANOMALIE DETECTEE

☐ BENEFICE NET COMPTABLE DE L'EXERCICE = 130 123,36

☐ BENEFICE NET COMPTABLE DE L'EXERCICE PRECEDENT= 160 118,84

☐ COMPTES SUBSTITUES :
Il n'y a aucun compte substitué activé.

SAS ABGC

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 575 802,40 .

Le résultat net comptable est un bénéfice de 130 123,36 .

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 04/03/2025 par Monsieur BASCOUL Thierry, Président.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

SAS ABGC

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 119 228 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*119 273*	*2 976*	*8 487*	*113 762*
Immobilisations financières	*5 466*			*5 466*
TOTAL	*124 739*	*2 976*	*8 487*	*119 228*

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 77 248 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*69 395*	*14 535*	*6 683*	*77 248*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*69 395*	*14 535*	*6 683*	*77 248*

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel industriel	*25 155*	*21 920*	*3 235*	*de 3 à 10 ans*
Outillage industriel	*717*	*361*	*356*	*3 ans*
Materiel de transport	*67 505*	*37 834*	*29 671*	*de 3 à 5 ans*
Accessoires matériel de transport	*7 874*	*5 776*	*2 097*	*de 5 à 7 ans*
Materiel de bureau et informatiqu	*11 663*	*11 084*	*579*	*de 1 à 7 ans*
Mobilier	*849*	*273*	*576*	*10 ans*
TOTAL	*113 762*	*77 248*	*36 514*	

3.2 - Etat des créances = 99 238 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*5 444*		*5 444*
Actif circulant & charges d'avance	*93 794*	*93 794*	
TOTAL	*99 238*	*93 794*	*5 444*

SAS ABGC

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 53 763 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	*52 958*
Autres créances	*242*
Disponibilités	*563*
TOTAL	*53 763*

3.4 - Charges constatées d'avance = 6 118 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

SAS ABGC

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 150 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*500*	*300,00*	*150 000*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*500*	*300,00*	*150 000*

4.2 - Provisions = 46 154 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	*20 000*	*26 154*			*46 154*
TOTAL	*20 000*	*26 154*			*46 154*

4.3 - Etat des dettes = 176 053 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*17 334*	*7 546*	*9 788*	
Dettes financières diverses	*627*	*627*		
Fournisseurs	*98 886*	*98 886*		
Dettes fiscales & sociales	*58 535*	*58 535*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*670*	*670*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*176 053*	*166 264*	*9 788*	

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 25 232 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*20 049*
Dettes fiscales & sociales	*5 182*
Autres dettes	
TOTAL	*25 232*

SAS ABGC

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 Aux comptes annuels présentée en EUROS

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Engagements donnés = 16 383 E

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	*16 383*
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	*16 383*

SAS ABGC

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 Aux comptes annuels présentée en EUROS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 53 763 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	*52 958*
Clients factures a etablir(418100)	*52 958*
Autres créances :	*242*
Produits a recevoir(468700)	*242*
Disponibilités :	*563*
Interets courus a recevoir(518800)	*563*
TOTAL	*53 763*

8.2 - Charges constatées d'avance = 6 118 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	*6 118*
TOTAL	*6 118*

8.3 - Charges à payer = 25 232 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*20 049*
Fournisseurs factures non parvenu(408100)	*20 049*
Dettes fiscales et sociales :	*5 182*
Autres charges a payer(428600)	*5 000*
Charges à payer taxe apprentissage(448620)	*182*
TOTAL	*25 232*

Aquitaine Bâtiment Génie Civil
Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : Parc le Technor
482 Rue du Courdouney
33140 CADAUJAC
503 423 428 RCS BORDEAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 MARS 2025

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 130 123,36 euros de la manière suivante :

• Bénéfice de l'exercice	130 123,36 euros
• A la réserve légale	2 303,00 euros
• Solde	127 820,36 euros
• Un prélèvement sur les réserves - sur le compte « **autres réserves** »	2 179,64 euros
• Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	130 000,00 euros
• A titre de dividendes Soit 1300 euros par action	130 000,00 euros

Le montant des dividendes sera mis en paiement au siège social de la société à compter de ce jour.

L'Assemblée générale prend acte que les associés ont été informés que :

- Depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 130 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2021 :
  42 090,00 euros, soit 420,90 euros par titre
  dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 42 090,00 euros

- Exercice clos le 31 décembre 2022 :
  50 000,00 euros, soit 500,00 euros par titre
  dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000,00 euros

- Exercice clos le 31 décembre 2023 :
  150 000,00 euros, soit 1 500,00 euros par titre
  dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 mars 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Thierry BASCOUL

ABGC Aquitaine Bâtiment • Génie Civil
www.abgc.fr
Tél. 05 57 99 84 02 - Parc le Technor
482 rue du Courdouney
33140 CADAUJAC
Siret : 503 428 428 00039 - APE 4399C